



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

Bagnols en forêt le 11 mars 2016

Monsieur le Président du SMIDDEV

Objet : Projet de surélévation du site 3 de l'ISDND les lauriers à Bagnols en forêt.

Référence : Mes lettres du 9/9/2015 et 2/12/2015 restées sans réponse de votre part.

Le traitement des déchets ménagers ou assimilés, afin de n'enfouir ou incinérer (deux finalités susceptibles de nuisances pour l'humain et son environnement) qu'un minimum de résiduels appelés déchets ultimes, ne peut être géré avec légèreté. C'est au demeurant des organismes tels que le vôtre, dont le coût non négligeable est supporté par les communes, qui sont statutairement chargés de cette responsabilité et doivent en avoir conscience.

Mais l'état de réflexion du projet cité en objet, n'ayant pas encore été défini officiellement par un arrêté préfectoral, montre que ce n'est malheureusement pas le cas de votre part.

Lors de la réunion publique d'information que nous avons organisée le 17 octobre 2015, vous avez présenté un accord idyllique entre des partenaires, en ne souffrant pas les velléités de contradictions et de doutes que tentaient d'exprimer certains citoyens attentifs.

Cette situation nous a conduits à vous demander, par lettres citées en référence, « quelles dispositions concrètes vous avez prévues pour l'accueil, pendant la période de surélévation, pour des quantités très limitées, des seuls déchets ultimes définis par la nouvelle réglementation, et sans nuisances, en particulier olfactives, comme vous le souhaitez, alors que la plupart des communes (y compris les plus importantes) de la circonscription, n'effectuent que pas ou peu de tri sélectif et que l'on ne disposera pas alors des moyens mécaniques prévus pour le futur site 4 ».

Sans doute embarrassé pour répondre, vous reconnaissez, par votre déclaration à Var-Matin du 7 mars 2016 page 5 sous le titre « Coût d'enfouissement des ordures ménagères + 25% » que la principale fonction que vous assumez, l'incitation au tri sélectif des déchets, n'est pas maîtrisée et est très en retard, parfois même en régression, sur les objectifs du Plan départemental de gestion. Cela n'a rien d'étonnant alors que pour cette fonction fondamentale particulièrement difficile vous avez paradoxalement réduit les moyens de vos « Ambassadeurs de tri » !

Si cette décision a été prise dans un souci d'économie de gestion, il aurait été plus pertinent de commencer par réduire les salaires ou indemnités, ou remboursement de frais...relativement élevés de l'échelon Direction de votre organisme qui se cumulent notoirement avec bien d'autres indemnités ou retraites.

.../...

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : dumont.william@orange.fr - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

2

L'ABI fonctionne de manière totalement bénévole dans cet esprit, ne comptant pas son temps de travail et sans subvention, y compris pour ses déplacements lorsque par exemple il a fallu participer aux Commissions préparant les Plans départementaux de gestion des déchets ménagers et BTP.

Plutôt que de focaliser l'attention sur le coût croissant de la fiscalité qui est une incitation volontaire de tous les gouvernements français qui se sont succédé pour diminuer l'enfouissement, ce que peuvent rappeler utilement vos ambassadeurs du tri pour convaincre la population et ses Elus à pratiquer l'indispensable tri des déchets, nous vous confirmons notre attente d'une réponse claire à notre question fondamentale ci-dessus rappelée.

Faute de quoi, avec ses plus de 400 adhérents et dans l'esprit de notre agrément pour la protection de l'environnement du Var, nous nous opposons totalement à ce projet, mal maîtrisé de surélévation du site 3.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président

William Dumont

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : dumont.william@orange.fr - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>